

COVID-19 : la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec évalue à plus de 750 000 \$ les pertes pour ses membres

Montréal, le 26 mars 2020

La GMMQ accueille favorablement l'annonce du gouvernement du Canada d'offrir une allocation de 2 000 \$ par mois pendant 4 mois à tous les travailleurs sans revenus pendant la crise de la COVID-19. Cette mesure implique les travailleurs autonomes, un statut très répandu chez les musiciens et musiciennes du Québec. Depuis le début de la crise, la GMMQ évalue à 750 000 \$ les pertes pour ses membres. « La nouvelle allocation de soutien du Fédéral ne compensera toutefois pas les pertes financières subies par nos membres depuis le 12 mars. Nous attendons toujours des mesures concrètes du Ministère de la Culture, qui avait promis d'agir promptement pour que nos artistes soient compensés pour les annulations de concerts et spectacles. » de dire M. Luc Fortin, président de la GMMQ.

« C'est enfin une source d'espoir pour nos membres qui se sont retrouvés du jour au lendemain sans aucun revenu. Sans aucun filet de sécurité. Une majorité d'entre eux craignaient pour leurs dépenses nécessaires du guotidien, pour eux et leurs familles. » Luc Fortin.

Depuis le 16 mars dernier, la GMMQ a mis en place un système pour collecter toutes les informations relatives aux annulations de spectacles de ses membres, évaluant ainsi les pertes auxquelles ils sont confrontés. A ce jour, la GMMQ évalue à **750 000 \$** les pertes pour ses membres, avec plus de **500 annulations** de spectacles. Un coup dur pour notre communauté.

La crise actuelle met en exergue plus que jamais la nécessité pour les musiciens de conclure avec les producteurs des contrats encadrés par leur association d'artistes, ce qui les protègera mieux dans ce genre de situation exceptionnelle.

La GMMQ continuera d'exiger que les prestations annulées soient compensées et demande que le Ministère de la Culture présente rapidement un plan d'action en ce sens.

-30-

La GMMQ La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaitre la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle compte aujourd'hui environ 3 200 membres. Notamment, la GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. La GMMQ exerce également des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.